

Marseille, le 1<sup>er</sup> Janvier 1832

M



Par sa circulaire d'autre part, N<sup>o</sup> Sr. J<sup>o</sup> Sipièrè père vous instruit de la cession qu'il nous fait de son commerce à Marseille.

Sous la raison, Sipièrè fils Barther, aîné & C<sup>ie</sup>, nous suivrons le même genre d'affaires, la fabrication du savon et l'achat et vente à la commission des autres marchandises.

Nous sollicitons de vous, M<sup>o</sup>, la confiance que vous avez en notre prédécesseur, des capitaux suffisants, l'ordre et de l'économie joint aux conseils qu'il voudra bien nous donner, tels sont les titres à l'appui desquels nous espérons la mériter.

Vous avez ci-bas nos signatures sociales.

Nous avons l'honneur de vous saluer.

Sipièrè / Barther aîné

Signature de N<sup>o</sup> Sr. Sipièrè fils.

Sipièrè fils, Barther aîné & C<sup>ie</sup>

Signature de N<sup>o</sup> Sr. Barther aîné.

Sipièrè / Barther aîné